

Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =
Gazetta militare svizzera

Band: 84=104 (1938)

Heft: 9

Artikel: L'exploration

Autor: Roulier

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-15409>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Zum Schlusse meiner Ausführungen über die Ortsverteidigung möchte ich noch einmal wiederholen: Alle ausgeklügelten Massnahmen des Verteidigers werden aber auch hier erst zu vollem Erfolge führen, wenn die Führer wie die Truppe vom besten Willen beseelt sind, das anvertraute Dorf bis zum äussersten zu halten.

Quellennachweis: 1. Oberstlt. Desré: «L'infanterie et le problème des localités», Revue d'infanterie 1936. 2. Oberstlt. Dr. Beyer: «Zur Kleintaktik der Infanterie im Ortsgefecht», «Der Truppendienst» März 1938. 3. Oberst Imanuel: «Der Kampf um und in Ortschaften», Kriegstechnische Zeitschrift 1916, 7. und 8. Heft. 4. «Ortschaften im Bewegungskriege», Militärisches Wochenblatt 1934/35, Seite 1128 ff. 5. Major Kleeberg: «Geschütz im Ortskampf», Militärisches Wochenblatt 1933/34. 6. Loebell: «Gefechte unter besonderen Verhältnissen». 7. Capitaine Piguet: «Le combat des localités», Revue militaire suisse 1935, Nr. 5. 8. «Bayrisches Reichsarchiv», «Der Wettlauf um die Flanke». 9. Otto von Moser: «Die Württemberger im Weltkriege». 10. Generalmajor Felgenhauer und Oberstlt. Müller: «Das Ehrenbuch der Rheinländer». 11. Cdt. Lefranc: «La prise de Neuville-St. Vaast», Revue militaire française 1929. 12. Colonel A. Grasset: «Rossignol-Saint-Vincent». 13. Oberst a. D. Ludwig Lange: «Die grosse Schlacht in Frankreich», «Deutsche Wehr 1928». 14. Janet, Chef d'escadron: «La défense de Chevincourt», «Revue d'infanterie 1924». 15. Kabisch: «Marne-Schlacht». 16. Deutsche Inf. Reg.: 1. und 2. Gardereg. z. F. — 3. Garde-Gr. Reg. (Elisabeth). — Inf. Reg. 26, 66, 153.

L'exploration

Par Cap. Roulier, Cdt. Cp. Dép., Bat. Car. 1.

I. Partie théorique.

a) Généralités. L'exploration a pour but de rechercher l'ennemi et de garder son contact. Voir et renseigner, telles sont les deux tâches essentielles de l'exploration; le combat n'est qu'un moyen de les remplir (Art. 157 al. 1 et 2 du Service en Campagne). Pour la décision que le chef devra prendre il importe cependant qu'il soit renseigné non seulement sur l'ennemi, mais également sur le terrain. Tout organe d'exploration est indépendant: Seule, la nécessité d'assurer à ses rapports une bonne transmission le lie à l'arrière (Art. 157 al. 3).

La mission est en général donnée oralement par le chef; dans certain cas elle est remise par écrit. Souvent le chef du service de renseignements communique les informations déjà recueillies et oriente sur l'exploration en cours. Parfois aussi c'est lui qui est chargé de toute l'instruction à la place du chef (Art. 159 al. 2).

L'incorporation des troupes ennemies reconnues est une indication particulièrement précieuse. Les organes d'exploration doivent donc s'efforcer de noter les numéros et les particularités de l'uniforme (Art. 160 al. 3).

L'activité de ces organes se caractérise comme suit:

1. Voir beaucoup sans être vu et apprendre.
2. Transmettre ce qui a été vu ou appris rapidement et d'une manière sûre à son chef.

Nous distinguons:

1. L'exploration lointaine.
2. L'exploration rapprochée.
3. L'exploration de combat.

1. *L'exploration lointaine.* Elle a pour but la recherche de renseignements d'ordre stratégique*) à grande distance (jusqu'en pays ennemi) afin de permettre au commandement supérieur d'asseoir ses décisions sur des bases solides (Art. 161 al. 1).

Les moyens pour cette exploration sont:

1. L'aviation.
2. Les détachements d'exploration.
3. Les patrouilles d'officiers de cavalerie et de cyclistes.
4. Les patrouilles d'officiers d'infanterie (en montagne).

L'aviateur est le meilleur agent d'exploration lointaine. Est-il justifié d'utiliser pour cette exploration des patrouilles d'officiers de cavalerie? Une comparaison entre ces deux moyens d'exploration nous donnera la réponse: Par le mauvais temps, l'aviateur ne peut que difficilement explorer. La cavalerie cependant, qui n'est pas tenue aux routes et qui avance jusqu'à 100 km, peut soudainement être prise sous le feu ennemi. Ce fait déjà très important même si la patrouille ne peut voir l'adversaire. L'aviateur, qui se trouve tout au plus 2 heures dans l'air, observe en tournant autour de l'objet, le photographie et note l'heure exacte. Pour savoir si l'objet observé s'est déplacé après ce laps de temps, il doit revenir. Tel n'est pas le cas pour l'observation terrestre qui est consante. — Ces deux moyens d'observation, aviateur et cavalerie, se complètent.

2. *L'exploration rapprochée.* Elle fourni des bases d'ordre tactique pour l'engagement des troupes; tout chef chargé d'une mission indépendante doit en faire usage. On pousse l'exploration rapprochée plus loin que ne l'exigerait les nécessités tactiques immédiates, toutes les fois qu'il n'y a devant le front ni détachements d'exploration, ni patrouilles lointaines (Art. 164 al. 1).

*) La stratégie est cette partie de l'art militaire qui s'applique aux moyens de conduire une armée jusqu'en présence de l'armée ennemie ou d'autres buts opératoires, contrairement à la tactique qui est l'art de disposer et d'employer les troupes sur le terrain où elles doivent combattre (vaincre les résistances ennemies sur le chemin du but opératoire).

Les moyens pour cette exploration sont :

- Généralement conduites par des officiers {
1. L'aviation (pour le haut commandement).
 2. Les patrouilles de cavaliers et de cyclistes.
 3. Les patrouilles d'infanterie (sans sac), en général de l'effectif d'une section.
 4. Les petites et alertes patrouilles (de cavalerie surtout) devant le front et les flancs des régiments d'infanterie (utilisées ultérieurement).

Les observations suivantes peuvent révéler, notamment à l'aviateur, que l'ennemi veut passer à l'attaque : S'il veut attaquer le 12, il devra mettre les dépôts de munition, etc. déjà le 10 et creuser éventuellement de nouvelles tranchées. Le 11, l'aviateur photographiera (non seulement verticalement, mais aussi de manière oblique) la même contrée. Il constatera probablement de nouveaux bocages destinés au camouflage ou leur changement, la dislocation de réserves. L'aviateur prendra encore des vues, le 12 au matin. La transmission de la photographie se fait actuellement dans l'espace d'un quart d'heure.

3. L'exploration de combat. Elle comporte la surveillance constante de l'ennemi avant, pendant et après le combat ; c'est donc aussi une mesure de sûreté (Art. 166, al. 1).

L'exploration de combat se fera notamment :

1. Sur le front :
 - Par des patrouilles d'infanterie devant le front.
 - Par les troupes du front.
 - Par les organes du commandement et par leurs observatoires.
 - Par l'artillerie (patrouilles et observateurs).
2. Sur le flanc :
 - Par des patrouilles de cavalerie.
 - Par des patrouilles de cyclistes.

b) La patrouille.

1. Généralités. En règle générale, l'ordre à la patrouille ne porte que sur un seul objet. Les instructions données au chef de patrouille doivent lui fournir en particulier tous les renseignements dont il a besoin sur l'ennemi, nos troupes, l'exploration en cours, les moyens de transmission ainsi que l'axe de transmission. Chaque patrouilleur doit être orienté de telle façon qu'il puisse remplacer le chef ou un camarade. Il est souvent nuisible d'imposer un itinéraire à la patrouille (Art. 169).

L'effectif de la patrouille est calculé en vue de sa tâche. La patrouille doit être d'autant plus forte que son but est plus éloigné, sa mission plus étendue et plus générale ; dans ces cas il faut

qu'elle possède une certaine force combative. Ainsi la patrouille pourra croître jusqu'à l'effectif d'une section d'exploration (cas normal en montagne) ou d'un escadron d'exploration tout entier. L'effectif et la composition de la patrouille dépend en outre du nombre présumé des rapports à envoyer et du mode de transmission (Art. 170).

Tout en ménageant leurs forces, les patrouilles se portent rapidement à l'ennemi. Elles s'abstiennent de toute mesure de sûreté compliquée et recherchent le plus court chemin. Pour bien apprécier les faits, une fois à l'ennemi, elles cherchent toujours à se mettre à la place du chef, en s'inspirant des intentions qu'il leur a communiquées. Les patrouilles évitent en général le combat. Le contact pris avec les forces de combat ennemis ne se perd plus (Art. 171).

Sauf empêchement, les patrouilles écrivent leurs rapports et les numérotent. Elles les adressent à l'instance qui leur a donné leur mission; le chef de patrouille doit juger à qui il doit encore envoyer tel ou tel renseignement important. Le chemin est-il peu sûr et le rapport important, on envoie soit deux hommes ensemble, soit le même rapport par deux voies différentes. En général, les porteurs de rapports restent auprès de l'instance destinataire. La patrouille indique aussi les tâches nouvelles qu'elle se propose de résoudre. Elle ne rentre qu'une fois sa mission terminée ou ses moyens de transmission épuisés et ne devrait pas durer plus longtemps que 24 heures. Le chef de patrouille apporte alors lui-même les derniers renseignements importants (Art. 172—4).

2. *La patrouille d'infanterie.* On distingue:

1. Les patrouilles des avant-postes.
2. Les patrouilles lors de la marche en avant.
3. Les patrouilles lors du combat de rencontre.
4. Les patrouilles lors de l'attaque d'une position.
5. Les patrouilles dans la poursuite.
6. Les patrouilles dans la défense.
7. Les patrouilles dans la retraite.

1. Les patrouilles des avant-postes: Le terrain intermédiaire entre une compagnie et la grand'garde voisine (d'une façon générale entre deux éléments de la ligne d'avant-postes) est surveillé par des patrouilles de liaison, fortes de deux ou de plusieurs hommes. Dès l'occupation des avant-postes, ces patrouilles reconnaissent le chemin qui conduit à l'élément voisin. Ultérieurement, le commandant de compagnie règle leur circulation suivant les besoins; il recherche en particulier la liaison, chaque fois qu'il est dans l'incertitude sur ce qui se passe chez le voisin ou sur le

terrain intermédiaire. Des patrouilles de liaison doivent également connaître le chemin qui conduit à la réserve des avant-postes et auprès du commandant de bataillon (Art. 196).

L'exploration rapprochée, à une distance n'excédant généralement pas une demi-heure de marche, est exclusivement du ressort des compagnies d'avant-postes. Les patrouilles cheminent, le long des routes, vers les points importants, où elles peuvent s'installer pour une durée déterminée. Cette exploration rapprochée doit être tout particulièrement active à la tombée de la nuit et au lever du jour. A courte distance de l'ennemi, les patrouilles gardent un contact permanent (Art. 197 al. 3 et 4).

Le terrain au delà de cette demi-heure, cependant encore dans le rayon de l'exploration rapprochée (6 à 8 km), est l'affaire du commandant du bataillon d'avant-postes ou de ses supérieurs. Le commandant du bataillon utilisera pour cette exploration une patrouille d'officier jusqu'à l'effectif d'une section et dotée d'une certaine force combative. Cette patrouille recherchera le contact avec l'ennemi s'il s'est perdu et rentrera le plus souvent que vers l'aube.

Aussitôt que la compagnie d'avant-postes aura gagné son emplacement, le chef de compagnie devra ordonner l'exploration rapprochée.

2. Les patrouilles lors de la marche en avant: De la plus grande importance sont les patrouilles en montagne lesquelles, faisant part de la sûreté, sont poussées suffisamment loin en avant déjà la veille (avec de forts détachements) pour que le gros atteigne son but sans être inquiété.

Mais aussi dans la plaine l'avant-garde est précédée d'une patrouille qui explore dans la direction de marche. Elle se compose de cavaliers, de cyclistes ou de fantassins sans paquetage, et se meut de façon à être toujours au delà du secteur de terrain dans lequel l'avant-garde pénètre (Art. 206 al. 3).

Des patrouilles de flanc explorent de part et d'autre de la route, surtout du côté découvert. Le gros préserve ses flancs contre une surprise par des patrouilles qu'il détache lui-même et qui le côtoient (Art. 206 al. 3). Ces patrouilles doivent être ordonnées à temps et partir bien avant le gros.

La compagnie d'avant-garde détache une patrouille de pointe qui précède la compagnie de $\frac{1}{2}$ à 1 même à 2 km ou plus (distance qui sera fortement diminuée la nuit). Cette patrouille, forte d'un groupe (à 12 hommes) est généralement conduite par un officier. Son paquetage est allégé, pour lui permettre de prendre de la distance, de s'arrêter et de continuer par bonds. Elle con-

serve toujours la direction de marche ordonnée et ne fait pas de détours, même en cas de rencontre avec l'ennemi.

Tous les éléments avancés du service de sûreté en marche s'inspirent des règles suivantes: Progresser rapidement et agir avec audace conduit plus sûrement au but qu'une attitude circonspecte. Voir est plus important que se couvrir; pour voir, éclairer la situation, pointe et compagnie d'avant-garde s'engagent résolument et se sacrifient au besoin (Art. 206 al. 1 et art. 207 al. 4 et 5).

L'arrière-garde; qui protège la retraite, connaît également la patrouille «de pointe» qui est dénommée ici patrouille d'arrière-garde. On laissera des patrouilles au contact de l'ennemi, même lorsque ce dernier ne poursuit pas (Art. 210 al. 3).

La différence entre la patrouille d'exploration et la patrouille de pointe est la suivante: La patrouille d'exploration explore d'abord et protège ensuite. La patrouille de pointe protège d'abord et explore ensuite.

3. Les patrouilles lors du combat de rencontre: Nous avons vu que la compagnie d'avant-garde avait comme mission de protéger l'arrière (le bataillon qui suit) tout en explorant d'une manière résolue. Une fois en contact avec l'ennemi, cette exploration peut se faire par deux chemins: Agressif ou déploiement sur un large front. Dans le dernier cas il importe de connaître les ailes de l'ennemi. Des patrouilles devront être ordonnées pour les déterminer.

Si l'attaque n'est pas terminée à la nuit tombante, il devient impossible de la continuer en grand style dans l'obscurité. Par contre, les coups de main se succèdent sans interruption; ils s'effectuent par le moyen de patrouilles chargées de reconnaître tout changement, de signaler aussitôt le moindre mouvement en retraite et d'inquiéter l'ennemi (Art. 242 al. 1).

4. Les patrouilles lors de l'attaque d'une position: Les moyens de reconnaissance fonctionnent intensivement et sans arrêt jusqu'au moment de l'attaque. D'audacieuses patrouilles se glissent jusqu'aux obstacles: Les unes, composées de sapeurs, étudient la manière de les franchir et de les détruire, d'autres — des fusiliers — recherchent les flanquements dangereux et les moyens de les contre-battre (Art. 249 al. 3).

En vue de l'attaque décisive, l'infanterie se met en place généralement de nuit et aussi près de l'ennemi qu'elle le peut sans se dévoiler. Là encore l'activité de patr. de terrain sera d'une grande utilité pour la reconnaissance, l'indication de chemins, etc. Des cartes et des plans détaillés feront ressortir le résultat de cette activité qui seront remis aux chefs de l'infanterie (Art. 254

al. 1 et 2). Des patrouilles hardies auront la mission de vérifier, si l'ennemi est encore là. Le train se retire généralement le premier et à la tombée de la nuit, puis les réserves et ensuite les troupes combattantes. Cette Vérification devra se faire durant la nuit presque toutes les heures. Toutes ces patrouilles de nuit partent et reviennent généralement en bloc. — Immédiatement après avoir atteint et pris le but, le chef ordonnera des patrouilles qui maintiendront le contact avec l'ennemi et l'observeront.

5. Les patrouilles dans la poursuite: L'ennemi qui veut se retirer, cherchera à faire ceci sans que nous le sachions; il utilisera donc notamment la nuit. Là, des patrouilles devront maintenir le contact avec l'ennemi en retraite.

6. Les patrouilles dans la défense: Dans la défense nous aurons notamment deux genre de patrouilles avec missions différentes:

Il s'agit tout d'abord de chercher le contact avec l'ennemi, car le défenseur doit savoir quand l'ennemi vient.

Nous avons ensuite les patrouilles de nuit qui ont comme mission de renforcer les postes avancés (Art. 285 al. 4).

Plus le contact avec l'ennemi sera étroit et prolongé, plus l'exploration du défenseur doit être intense (Art. 285 al. 4).

7. Les patrouilles dans la retraite: Tandis que débute la retraite, les troupes restées à l'ennemi patrouillent intensivement (Art. 302 al. 3).

Quand le gros, après s'être décroché, a gagné une avance suffisante, les troupes restées en couverture sont retirées. Elles ne laissent au contact de l'ennemi que de fortes patrouilles, pourvues de mitrailleuses, et chargées de dissimuler la retraite aussi longtemps que possible.

On intercalera une arrière-garde (avec patrouille d'arrière-garde) entre les troupes laissées à l'ennemi et le gros, lorsque la région sur laquelle ce dernier a été acheminé est éloignée (Art. 303 al. 1).

c) Le service d'éclaireurs.

Par des entreprises de petite guerre, nous nous efforcerons de paralyser l'exploration ennemie et de faire jouer un service d'éclaireurs bien organisé. Servir comme éclaireur, c'est servir son pays; mourir dans ce rôle est aussi glorieux que de tomber sur le champ de bataille. Des patrouilles, dissimulées dans les bois et dans les montagnes, à l'affût des occasions d'agir, useront de ruse et d'ingéniosité, sans rien enlever à la lutte de son carac-

tère loyal, puisqu'elles seront revêtues de l'uniforme; il incombera à l'armée de leur fixer des missions, de fournir des chefs et des détachements de soutien (Art. 3 al. 2—4).

En ce qui concerne l'exploration proprement dite (voir ce qui a été dit sous a et b), on peut aussi économiser la troupe en faisant appel au service des éclaireurs (Art. 158 al. 3).

Si le service d'éclaireurs et la population viennent en aide à nos patrouilles, elles pourront obtenir des résultats importants, même à grande distance (Art. 162 al. 2).

Le service d'éclaireurs permettra au commandement de l'armée et aux divers chefs d'économiser, comme nous venons de le dire, leurs organes d'exploration et de sûreté. A leur tour, ces organes ménageront leurs forces, en recherchant un contact étroit avec les éclaireurs. Invisibles, ces derniers épieront les moindres mouvements de l'adversaire; leur service se ramifiera secrètement jusqu'au sein même de l'ennemi (Art. 187 al. 3).

La raison pour laquelle le service d'éclaireurs n'a pour ainsi dire pas été réglé par «Le service en campagne» est le fait que ce genre d'activité est à la limite de ce qui est permis.

Le service d'éclaireurs (petite guerre) n'est pas le même en pays ennemi ou en territoire propre non occupé ou occupé.

1. Le service d'éclaireurs en pays ennemi. Il s'agit là de cette organisation que les pays ont créée secrètement afin d'être informé le plus tôt possible des intentions d'un adversaire éventuel.

Là, pour un pays honnête, la question de la petite guerre (notamment les sabotages) ne se pose pas. Elle est d'ailleurs difficile à mener, faute de liaison et de ravitaillement.

2. Le service d'éclaireurs en territoire propre non occupé.

Il est certain que les pays qui nous entourent ont organisé un service d'éclaireurs chez nous. On dit même que des éclaireurs russes se trouvent dans chaque usine importante de la Suisse, prêts à faire du sabotage (couper les courroies de transmission, etc.) en cas de conflit qui entraînerait notre pays dans la guerre et qui pourrait intéresser la Russie.

Ici, des patrouilles seront nécessaires pour protéger les usines importantes, des étapes, des convois de munition, etc.

3. Le service d'éclaireurs en territoire propre occupé.

Il s'agit là de ces petites patrouilles, qui sont cachées dans les grandes forêts, dotées d'une quantité de munition (plus que de ravitaillement) et de fusils mitrailleurs.

L'ennemi aurait relativement vite repéré et anéanti une compagnie, mais non une petite patrouille alerte et hardie qui travaille dans un silence presque complet. En cas de recherches, la patrouille se cachera. Beaucoup de troupes seront nécessaires pour la trouver et la mettre hors de combat; de ce fait perte de temps pour l'ennemi.

Ces patrouilles n'attaqueront pas l'avant-garde. Elles prendront sous leurs feux le train de munition, de ravitaillement, les batteries, pour disparaître immédiatement après le coup de main. Le chef de patrouille placera une sentinelle à la lisière de la forêt.

Ils utiliseront la nuit des grenades à main et l'arme blanche (par exemple si l'ennemi se trouve dans des localités); le jour ils travailleront avec le fusil mitrailleur (par exemple contre les colonnes ennemies).

Il sera important de connaître également les objets, tel que:
Empêchement de l'utilisation des voies navigables.

Destruction de la voie ferrée, etc. dans les gares.

Couper les conduites téléphoniques et télégraphiques.

Ces patrouilles devront opérer par surprise pour obtenir le maximum de résultat et elles devront éviter de s'engager dans un combat.

Ainsi l'ennemi devra organiser une vaste surveillance qui le retardera dans ses opérations.

Pour le ravitaillement, ces patrouilles devront entrer en contact avec la population civile. Elles choisiront des localités peu apparentes et des personnes insignifiantes.

Si une patrouille doit se garer, elle le fera du côté ennemi. La patrouille restera en action jusqu'au dernier homme.

Pour ces missions on choisira un chef de patrouille jeune, d'une grande volonté, de caractère entreprenant et de sang-froid. Le résultat de la petite guerre sera surtout grand en montagne et lors du mauvais temps.

Les missions du service d'éclaireurs sont notamment les suivantes: Lors de la marche en avant: Arrêter les patrouilles de liaison (ne pas tirer).

Durant le combat: Détourner des forces de l'ennemi. Attaque des nouveaux envois.

Dans la poursuite: Retenir l'ennemi, le déranger dans le repos; décomposition.

Dans la retraite: Détourner l'attention, la poursuite.

II. Partie pratique.

a) Exercices de nuit.

1. L'observation:

La nuit on ne peut reconnaître les couleurs: Comparer des fanions de différentes couleurs.

Pour reconnaître buts et objets, le fond est d'une grande importance. — Placer un homme sur une crête exposée et non exposée. Observation debout et couché: Il faut se camoufler aussi la nuit si l'on harmonise pas avec le fond (ciel).

Quels buts reconnaît-on le plus vite et quelle formation doit-on choisir pour rester le plus longtemps inaperçu? Observation d'hommes debouts, à genoux, couchés, en repos, marchant, courant. Même observation d'une colonne de marche, colonne par un, colonne de tirailleurs. Observation d'une sentinelle dernière et devant un arbre. — La nuit, des mouvements rapides, des formations larges trahissent le plus facilement.

Formes et parties claires ou brillantes: Observation d'un homme avec casque ou bonnet de police, avec et sans paquetage, avec baïonnette au canon et baïonnette remise. On reconnaîtra que le sac au dos est traître et la nécessité du camouflage des parties claires ou brillantes.

Les objets lumineux sont particulièrement traître: Alumettes, cigarettes, lampe de poche.

Il est très difficile d'apprécier les distances la nuit, manque de point de repère: Faire marcher différemment deux hommes avec lampes.

Ne pas regarder dans le cône lumineux pour éviter d'être aveuglé un certain temps. Eviter le cercle lumineux: Exercice avec quelques hommes.

2. L'ouïe:

Différence de la marche sur route, sur le pré, en tenant compte des différentes formes de la marche. Le cheval au pas, trot, galop. Cyclistes. Charette. Marche à travers des buissons: Les patrouilles doivent utiliser le bord de la route. On traverse des buissons en rampant si l'on veut éviter tout bruit.

Le bruit d'un sac mal paqueté et objets mobiles dans la gamelle au pas de manœuvre, au pas gymnastique, en rampant.

L'utilisation de l'outil de pionnier: Il faudra éventuellement envelopper les objets métalliques pour la marche. Distinction entre le coup de pioche, hache et le travail avec la pelle.

Donner des ordres, parler, tousser: La nuit, le chef de patrouille devra, près de l'ennemi, donner ses ordres par signes. Etouffer l'envie de tousser.

Le bruit de la manipulation de l'arme: Ce bruit est facilement traître. Exercice pour éviter tout bruit.

Bruit d'une escarmouche: Tir d'une sentinelle, de plusieurs hommes; fixer le nombre des coups de feu et la distance.

Bruit de la nature: Feuilles qui tombent, ruisseaux, animaux.

Prudence avec les chevaux: Ronflement, hennissement.

3. *Orientation.* Etoile polaire, boussole. Les arbres nous indiquent souvent le côté du nord-ouest et les chalets celui du midi. Fixer en avant le point de repère si cela est possible. Influence sur la boussole des objets métalliques. Tenir compte d'une déviation latérale en cas d'obstacle.

b) Exercices de jour.

1. *Travail avec la carte.* La carte est la projection d'une contrée par le moyen d'un plan. Les formes du terrain sont représentées par le relief (couleurs, hachures, éclairage). La couverture du terrain est représentée par des signes.

Route de 1^{re} classe: Deux colonnes de camions peuvent croiser.

Route de 2^e classe: Deux colonnes de camions ne peuvent pas croiser sûr les ponts.

Route de 3^e classe: Deux colonnes de camions ne peuvent pas croiser.

Sentier à mulet: Dans la plaine: Charettes de mitrailleuses et fourgons peuvent passer.

En montagne: Ils ne peuvent pas passer.

La carte doit toujours être pliée de la sorte que la contrée qui nous intéresse soit directement visible.

Orientation: Fixer d'abord l'endroit où l'on se trouve. Déterminer ensuite: Le nord (autres moyens que la boussole: montre, chalets, arbres), les grandes lignes et entrer ensuite dans le détail. — Marche avec croquis préparé (en forme d'un schéma, qui ne porte que l'itinéraire avec les bifurcations, ponts, etc.).

2. *Etablissement de rapports.*

L'assurance et la précision s'affirment par des phrases simples et claires. Tous les documents écrits, fussent-ils établis sous le

feu ennemi, doivent être lisibles, même si l'éclairage est défectueux (Art. 177 al. 1).

Les ordres, rapports portent toujours: A gauche en haut l'instance expéditrice (par exemple: Patrouille NN. de A à B); à droit en haut le lieu, la date et l'heure d'expédition; à gauche en bas le mode de transmission et le destinataire; à droite en bas la fonction de l'expéditeur et sa signature (Art. 118 al. 1).

Chaque rapport doit pouvoir répondre aux questions suivantes: Heure exacte de l'observation (quand?), ce qui a été observé (quoi?), l'endroit où l'ennemi — ou la chose — observé se trouvait (où?) ainsi que ses actions (comment?). En allemand on parle des 4 «w»: Wann? Was? Wo? Wie?

Les indications de temps sont abrégées: jour, mois, année = 1. 10. 24. La nuit s'indique: Nuit du 30/1. 10. 38; les heures par un nombre de 4 chiffres: 0115, 1230; minuit par 2400. Les désignations de lieux se font d'après la carte au 1:100,000. On indique expressément l'échelle de tout autre carte utilisée. Il peut être nécessaire de préciser l'édition, de donner le numéro de la feuille ou encore de remettre une carte à l'agent de transmission. Les noms peu faciles à trouver sur la carte ou qui se répètent plusieurs fois dans la même région, ainsi que les points côtés doivent être précisés; p. ex.: Stalden, 1 km W. (= à l'Ouest de) Worb; hauteur 783, 1 km E. (= à l'Est de) Ferrenberg. L'indication des buts à l'artillerie se fait généralement à l'aide du quadrillage des cartes (coordonnées). Si la carte n'est pas quadrillée, on utilise le procédé du point de repère: un point facile à trouver sur la carte (p. ex. une église, un signal trigonométrique) est choisi comme point de repère. Par rapport à ce point, on mesure les coordonnées du point à déterminer d'abord dans le sens W.-E., puis dans le sens S.-N.; on les exprime ensuite en hectomètres. Exemple: 15 E. — 43 N. désigne un point situé à 1,5 km à l'Est et à 4,3 km au Nord du point de repère (Art. 119 al. 2—5).

Afin d'éviter toute confusion, spécialement dans la désignation des butes, les termes: «droite» et «gauche» s'emploient toujours face à l'ennemi. On énumère donc les secteurs de terrain et les troupes, en position ou en marche, de droite à gauche, face à l'adversaire, sans faire de distinction entre amis et ennemis. Les routes sont désignées par l'énumération des localités, dans le sens de la marche (Art. 120).

3. *Abréviations.*

Répétition en forme de dictée des plus utilisées.

Il est à conseiller de commencer toutes les abréviations avec une majuscule; ceci facilite beaucoup la lecture et fait éviter des erreurs.

Les raisons pour lesquelles le mot «infanterie» est abrégé par «J», les mois par des chiffres arabes et le mot «ouest» par «W» sont les suivantes: «I» pour «infanterie» pourrait être confondu avec le signe pour 1^{re} compagnie, de même par exemple le chiffre romain «I» pour indiquer le mois de janvier. «W» a été choisi et non «O» pour éviter une confusion avec zero et l'allemand «ost» (la première raison justifie aussi l'abréviation «ost» par «E»).

4. *Croquis.*

Le croquis doit être fait schématiquement. — L'emploi du calque. — Signes conventionnels:

Une flèche signifie objectif de marche.

Une double flèche signifie objectif d'attaque.

Une flèche pleine signifie objectif de retraite.

Un point signifie objectif de feu.

L'extrémité de la flèche et le point doivent être placés à l'endroit que l'on veut désigner et au centre de la ligne ou de la zone.

Une croix signifie un point.

Un trait signifie une ligne.

Un cercle signifie une zone.

5. *Le paquetage léger.* Avec pelle (au milieu), avec pioche (à gauche). Objets: Toile de tente, capote, sac à pain, outil de pionnier et objets personnels.

Plan de travail.

<i>Lundi</i> après midi:	Travail avec la carte. Théorie sur l'exploration: Généralités. (Non en forme de lecture, mais en posant des questions.)
<i>Mardi</i> matin	Répétition et suite de la théorie: La patrouille.
après midi:	Etablissement de rapports. Abréviations.
<i>Mercredi</i> matin	Répétition et suite de la théorie: Le service d'éclaireurs.
après midi:	Préparation de l'exercice de nuit: L'observation.
<i>Jeudi</i> matin	Répétition.
après midi:	Préparation de l'exercice de nuit: L'ouïe. L'orientation.

<i>Vendredi</i> matin	Répétition.
après midi:	Le croquis. Le paquetage léger.
<i>Samedi</i> matin	Répétition.
après midi:	Répétition.

Chaque théorie ou exercice sera précédé d'une patrouille ou de plusieurs petites qui devront atteindre l'endroit de travail par différents chemins; puis orientation. Suivant le temps, on ne rentrera pas à midi.

Der Schiedsrichter-Dienst für die Gefechtsausbildung des Einzelkämpfers und der Abteilung

(Gruppe bis Kompagnie)

Von Oberstlt. *Schmid*, Instruktionsoffizier, Aarau.

Wir wissen alle, dass unsere gegenwärtige Gefechtsausbildung, sei es für den einzelnen Mann oder die Abteilung, von der Gruppe bis zur Kompagnie, den Vergleich mit unseren Nachbararmeen kaum aushalten kann. Dabei muss man sich klar sein, dass dieses für uns ungünstige Resultat des Vergleiches nicht allein von der kürzeren Ausbildungszeit, sondern zum Teil auch von der systemlosen und ungenügend vorbereiteten Durchführung der Gefechtsübungen abhängt. Die Fälle kommen immer wieder vor, wo selbst der Uebungsleitende nicht ganz im klaren ist über Zweck und Durchführung des gedachten Uebungsverlaufs. Dies trifft zu sowohl bei den Gefechtsexerzieren, Ziff. 14, Ex.-Regl. für die Infanterie 1930, als auch bei den Felddienstübungen, Ziff. 16. Man kann sich nun vorstellen, wie in diesem Falle die Leitungsgehilfen und die Schiedsrichter den Herrn Uebungsleitenden sekundieren und unterstützen. Oft werden ad hoc Schiedsrichtergehilfen unvorbereitet mit Beginn der Uebung bezeichnet. Diese Schiedsrichter richten dann gewöhnlich mehr Unheil als nutzbringende Arbeit an. Man kommt nicht um die Tatsache herum, dass ein zweckmässig geschulter Schiedsrichterdienst die Gefechtsausbildung ungemein fördert, im Gegensatz zum improvisierten Schiedsrichterdienst mit unvorbereiteten Schiedsrichtern, der das Uebel des ungefechtsmässigen Verhaltens nur noch vergrössert.

Aus dieser kurzen Einleitung ist ersichtlich, dass man in der Gefechtsausbildung ohne Heranziehung von *ausgebildeten* Schiedsrichtern nicht auskommen kann. Jeder Kp. Kdt. sollte sich einen Stock ausgebildeter Schiedsrichter schaffen; wenn ich